

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2012

L'an deux mille douze et le dix neuf octobre à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux sauf BIANCO Serge qui a donné procuration à PONS BERTAINA Viviane et CORNU Solange à GONZALEZ Jean José.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ ONF – intervention de Mr TASSONE.

- Monsieur TASSONE présente au Conseil l'aménagement de la forêt communale 2011-2030, validé par le Préfet et la DDT ;
- Monsieur TASSONE présente au Conseil Municipal l'état d'assiette des coupes 2013 prévues à l'aménagement. Le Conseil Municipal décide d'accepter l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2013 et les types d'intervention présentées par l'ONF et demande de procéder à la mise en vente sur pied des bois des parcelles 15 et 18.
- Monsieur TASSONE présente au Conseil Municipal l'ébauche de la demande de subvention concernant l'étude de l'amélioration de la desserte de la forêt communale.

2/ DM virement de crédits.

Le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants :

021 – virement de la section de fonctionnement : - 13985 €

023 – virement à la section de fonctionnement : - 13985 €

2313 – constructions : - 13985 €

66111 – intérêts réglés à l'échéance : 13985 €

3/ ASA des canaux de Méailles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention concernant l'étude de faisabilité d'un aménagement à but multiple (microcentrale hydroélectrique et modernisation des réseaux d'irrigation) entre la Commune, l'ASA des canaux et la SCP.

4/ Eolien.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un par éolien sur le territoire de la commune proposé par la société Maïa Eolis. Le Conseil Municipal décide d'autoriser la société Maïa Eolis à étudier la faisabilité d'un projet éolien sur son territoire et donne pouvoir à Mme le Maire pour la réalisation des procédures et la signature des autorisations liées à cette étude.

5/ périmètre de protection de la source du Casset.

Rapport consultable en Mairie.

Le rapport hydro pour le forage sera fait en 2013.

6/ bilan pose des compteurs d'eau potable.

230 compteurs posés.

20 canalisations en plomb à changer.

8 bouches à clef condamnées.

7/ eau potable – redevance eau et assainissement 2013.

Le conseil Municipal décide de fixer la redevance eau 2013 pour les éleveurs en activité au tarif suivant : par écurie – 18.96 € HT.

8/ exonération du branchement à l'eau et à l'assainissement – Mme Pary Josiane.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer Mme Pary Josiane de la redevance de branchement à l'eau et à l'assainissement pour sa parcelle cadastrée C 555 en compensation de la cession par Mme Pary de 44 m² de sa parcelle à la commune pour l'élargissement de la voie communale.

9/ convention de mise à disposition d'un adjoint technique de la CCTDL.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un adjoint technique de la CCTDL auprès de la commune pour besoin occasionnel (remplacement lors d'un arrêt de travail ou pour les congés de l'adjoint technique de la commune).

10/ agrandissement du cimetière – demandes de subventions.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire les demandes de subventions suivantes :

- DETR 2013 – agrandissement du cimetière. Montant HT des travaux : 63215 €. Subvention demandée à l'état dans le cadre de la DETR 2013 : 37929 €
- FSL 2013 – travaux d'aménagement de l'accès au cimetière. Montant HT des travaux : 20500 €. Subvention demandée à la Région dans le cadre du FSL 2013 : 5500 €.

11/ dissolution du SIVOM.

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr le Préfet dans lequel il indique avoir engagé la procédure de dissolution du SIVOM du canton d'Annot et demande de recueillir l'avis du Conseil Municipal de la Commune. Le Conseil Municipal, compte tenu des propriétés foncières du SIVOM et de la microcentrale du Pont de la Donne dont la Commune perçoit des revenus, décide d'émettre un avis défavorable à la dissolution du SIVOM.

12/ grotte de Pertus II.

Arrêté municipal de fermeture de la grotte de Pertus II (suite à la demande de fouilles de Mr Cédric Lepère) jusqu'au 31/12/2015.

13/ subvention à l'association l'eau à la rue.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'association « l'eau à la rue » qui a présenté gratuitement sur la commune une pièce de théâtre.

14/ festivités fin d'année 2012.

Fête de Noël le samedi 15/12 à partir de 15h30 organisée par la Mairie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.
